



Info-Alerte n° 2631 du 10 août 2022



**Dans la lorgnette du Réseau anti-arnaques :  
LES LAMENTATIONS DU MINISTRE DES  
FINANCES EN MATIÈRE DE CPF**



Dans un communiqué daté du 27 juillet 2022, Le **Ministère des Finances** s'émeut de l'accroissement de la fraude en matière de Compte personnel de formation (CPF). Pour l'année 2021 les soupçons de fraude portent sur plus de 43 millions d'euros !

Et pourtant les associations de consommateurs n'ont cessé de tirer le signal d'alarme sur les formations vendues à l'arraché par démarchage téléphonique, dont le prix s'adapte au disponible du CPF.

Le **Réseau anti-arnaques** ne peut que confirmer cette tendance avec des filières émanant de l'étranger et, dans le meilleur des cas, sous-traitant avec des cabinets de formation qui adaptent, bon an mal an, leurs prestations au budget disponible. Rappelons que la gestion des CPF relève de la **Caisse des Dépôts et Consignations**.

Hélas, ces alertes engendrent des réactions différées des pouvoirs publics en renforçant la réglementation en matière de démarchage par téléphone sur les thèmes concernés (rénovation énergétique, assurance prévoyance). Il faut donc s'attendre à la mise en place d'un arsenal juridique renforcé pour cette activité. Mais le mal est fait.

Gaspillage des fonds mis à disposition, multiplication des plaintes, rédaction au cas par cas de nouveaux textes législatifs : la politique des rustines ne favorise pas le droit de la consommation.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)